

SCP GENSOLLE-CROSSE
HUISSIERS DE JUSTICE
81 rue Sainte
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

☎ : 04 91 54 98 47

contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED
BIC : CCBPFRPPMAR
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 38750290900022
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :

Dossier : 143843

Service : 1

Responsable : AC

Téléphone: 0491331263

/ 91092-2708

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com 219.16

Emolument complémentaire 148.80

Transp. Art A.444-48 7.67

Total H.T 375.63

Total TVA 75.13

Total Euros TTC 450.76

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF

Société Civile Professionnelle

GENSOLLE-CROSSE

Huissiers de Justice Associés

81 rue Sainte

13007 - MARSEILLE

contact@justiciacte-marseille.com

Tel : 04.91.33.12.63



**LE JEUDI VINGT SEPT AOÛT
DEUX MILLE VINGT ET UN,
à 18 heures 00**

A LA REQUETE DE :

Maître Eric VERRECCHIA, mandataire judiciaire, domicilié Résidence la Nativité, Bâtiment D - 47 bis boulevard Carnot, 13001 MARSEILLE PROVENCE, en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Monsieur Aurélien, **légué pharmaceutique**, né à Marseille le 7 juin 1982, de nationalité française, **ataire, demeurant et domicilié Résidence Cali, Lieudit Punticchiu, 20230 SANTA LUCCIA DI MORIANI**

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du Tribunal d'Instance de BASTIA (R.G. 11-18-000056) en date du 13 juin 2019

Ayant pour Avocat Maître Thomas D'JOURNO, Avocat Associé au sein de la SELARL PROVANSAL-AVOCATS ASSOCIES, Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 43/45 rue Breteuil 13006 MARSEILLE – TEL.04.91.37.33.96 – FAX. 04.96.10.11.12

AGISSANT EN VERTU

D'une ordonnance rendue par Monsieur Gérard EGRON-REVERSEAU, Vice-Président du Tribunal Judiciaire de Bastia en date du 20 mai 2021 [R.G. 11-18-56]

NOUS COMMETTANT AUX FINS

De procéder à la description des biens immobiliers dont Monsieur Aurélien GIBERTI est propriétaire à savoir sur la Commune d'AUBAGNE (13400 Bouches-du-Rhône) dans un immeuble en copropriété, ledit immeuble consistant en une maison à usage d'habitation élevée de quatre étages sur rez-de-chaussée comprenant :

- Au rez-de-chaussée : un magasin,
- Au 1^{er} étage : un appartement T.3,
- Au 2^{ème} étage : un appartement T.3,
- Au 3^{ème} étage : deux appartements T.1,
- Au 4^{ème} étage : un appartement,

Figurant au cadastre de la commune d'Aubagne – section AD n°114 – Lieudit 2 rue Rastègue pour une contenance de 00 ares et 83 ca, mais d'après le titre de propriété d'une contenance de 00 ares et 56 ca.

Portant sur le LOT NUMERO DEUX (2) consistant en un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble, composé d'un séjour, d'une cuisine, deux chambres, une salle de bains avec WC et deux placards,

Avec les 227/1.000èmes des parties communes de la copropriété.

Nous, Aurélie CROSSE, Huissier de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle GENSOLLEN CROSSE, Huissiers de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13), par l'un d'eux soussigné,

CERTIFIONS NOUS ETRE RENDUE CE JOUR, à 18 heures au 2 rue Rastègue à AUBAGNE (13400) accompagnée de Monsieur Patrick ROBERT – SASUS ROB DIAGS, Diagnostiqueur.

Il s'agit d'un immeuble en copropriété, élevé de quatre étages.



1.

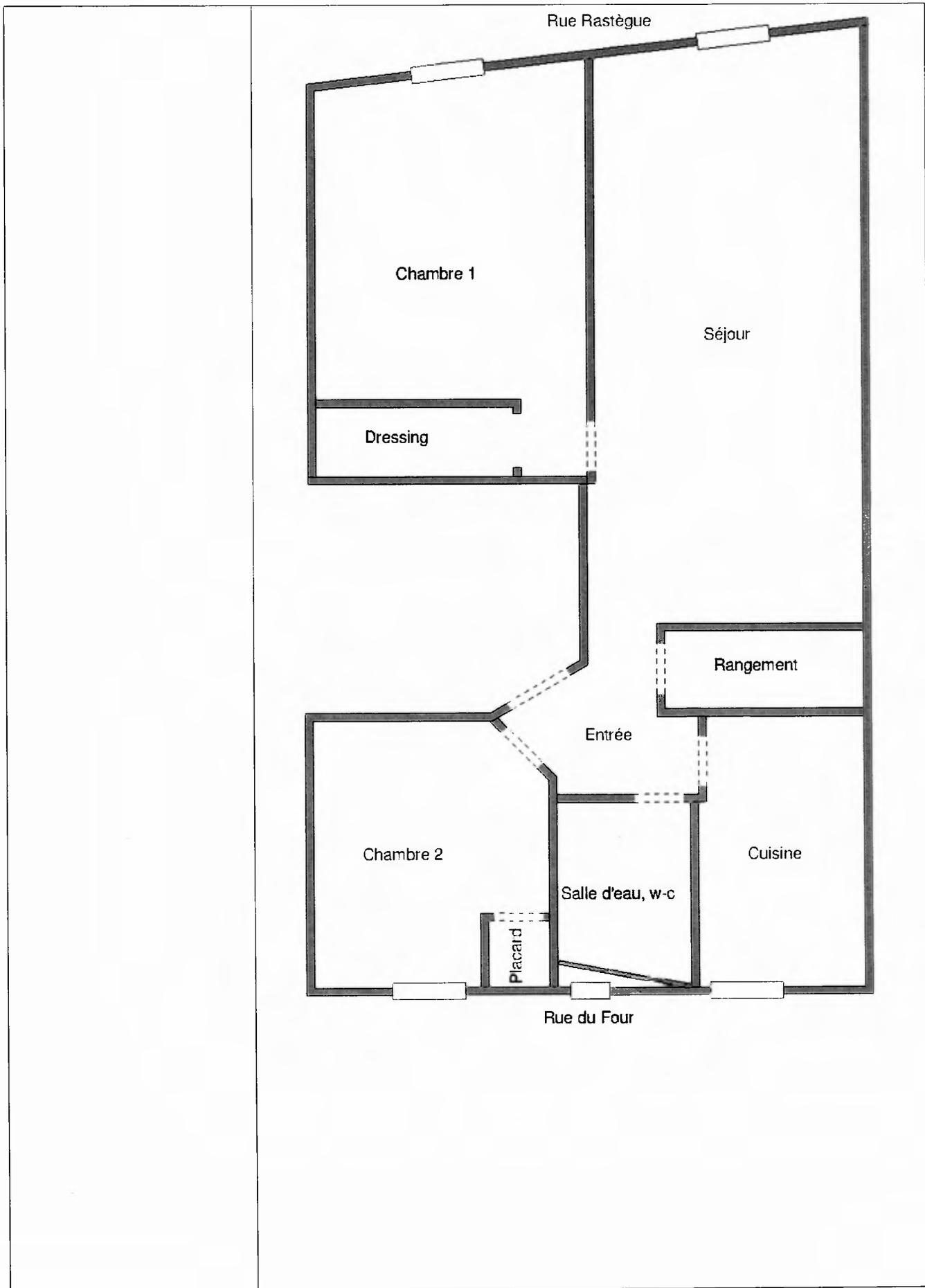


2

LOT NUMERO DEUX (2)

Ayant accédé au premier étage, nous fraillons à l'unique porte palière. Après nous être présenté et avoir exposé l'objet de notre mission, Madame Stéphanie COREA, locataire ainsi déclarée, accepte de nous laisser instrumenter et procéder aux diagnostics immobiliers.

Une fois à l'intérieur, nous constatons que les lieux sont composés d'une entrée, d'un séjour, de deux chambres, d'un dressing, d'un rangement, d'une salle d'eau avec WC et d'une cuisine.



SEJOUR

La pièce est éclairée par une fenêtre en aluminium à deux battants s'ouvrant sur la rue Rastègue et protégée à l'extérieur par des volets de type persienne.

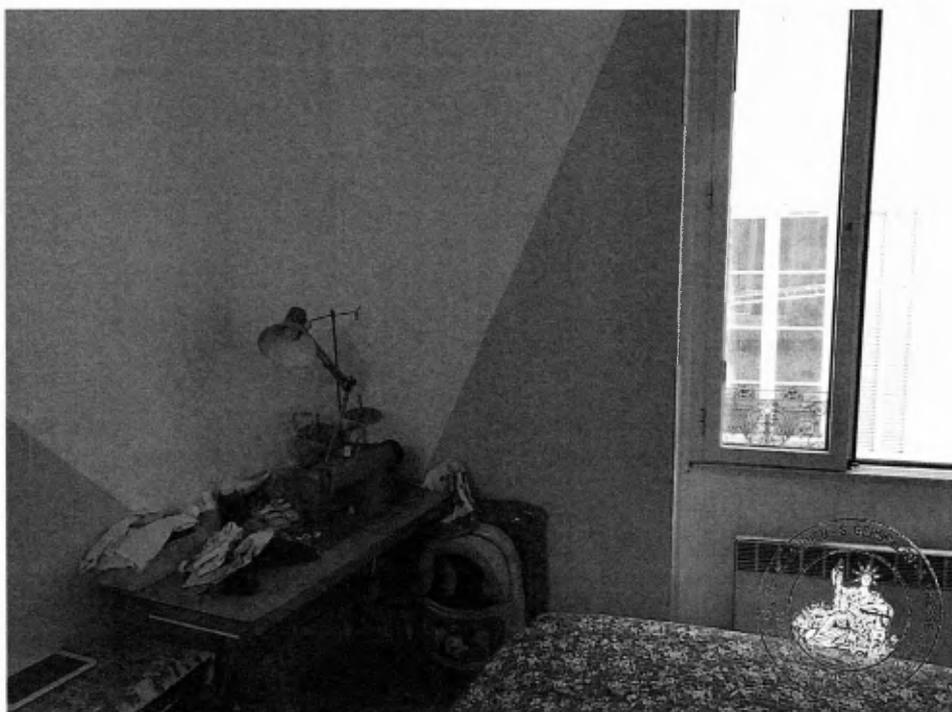
Le sol est recouvert de parquet flottant.

Le plafond et les murs sont peints

La pièce est équipée d'un convecteur électrique.



3



4



5.



6.

CHAMBRE N°1

La pièce est éclairée par fenêtre en aluminium à deux battants s'ouvrant sur la rue Rastègue et protégée à l'extérieur par des volets de type persienne.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Le plafond et les murs sont peints.

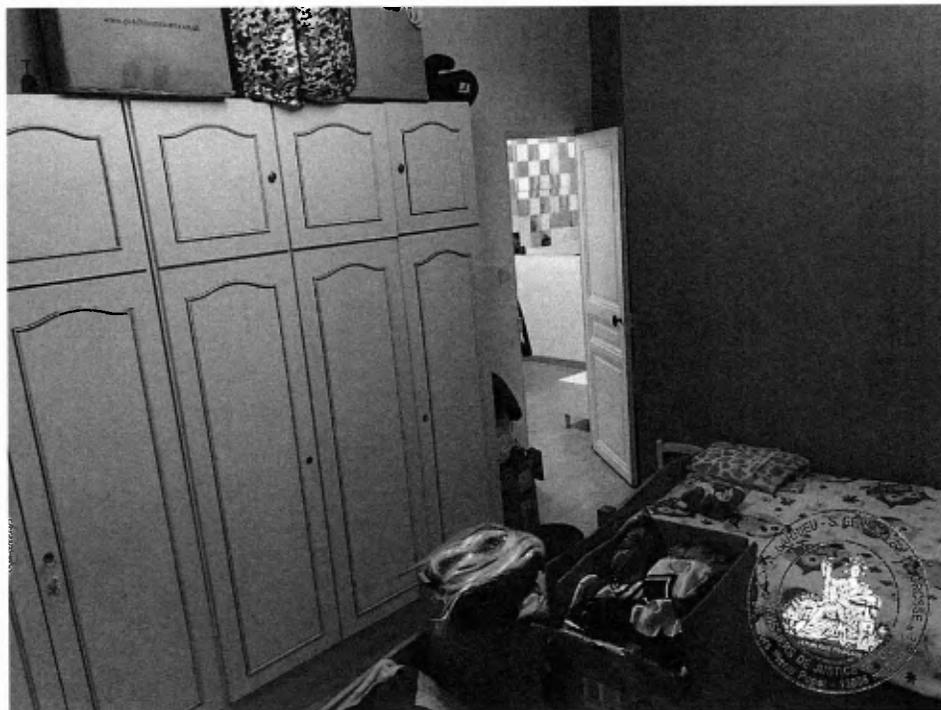
La pièce est équipée d'un convecteur électrique.



7.



8.



9.

DRESSING

Mitoyen à la Chambre N°1, le dressing est une pièce borgne.
Son sol est recouvert de parquet flottant.
Le plafond et les murs sont peints.
La pièce est équipée d'étagères murales de rangement.

RANGEMENT

La pièce est éclairée par un fenestron situé au-dessus de la porte s'ouvrant sur l'entrée.
Le sol est recouvert de parquet flottant.
Le plafond et les murs sont peints.
La pièce est équipée d'étagères murales de rangement.



10.

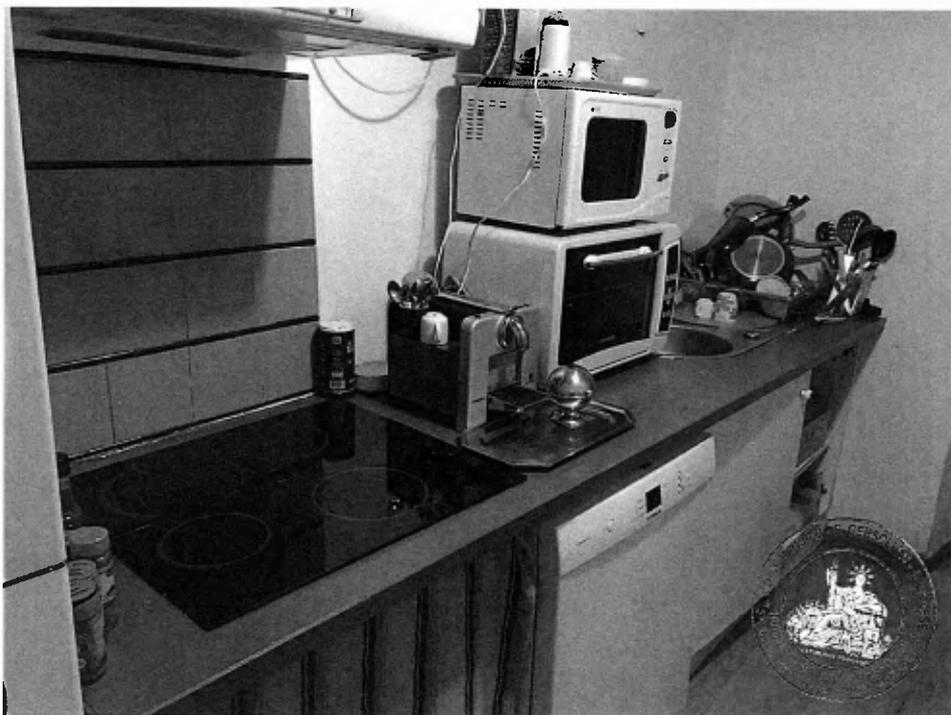
CUISINE

La pièce est éclairée par une fenêtre en aluminium à deux battants, s'ouvrant côté cour et protégée à l'extérieur par des volets de bois.

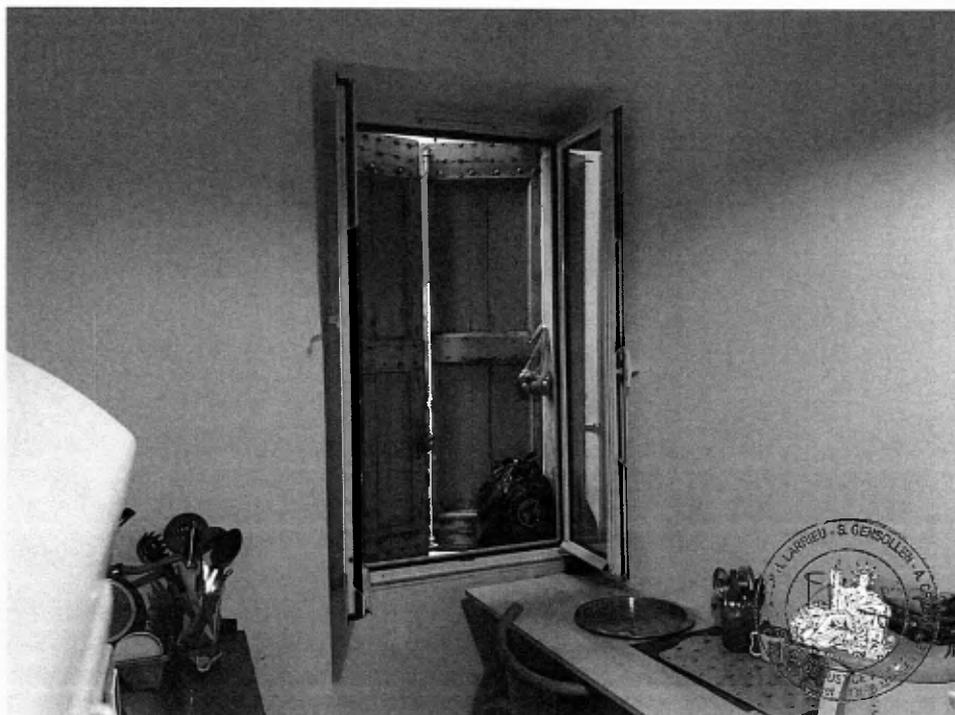
Le sol est recouvert de parquet flottant.

Le plafond et les murs sont peints.

La pièce est équipée d'un meuble bas sous évier dont une porte est manquante, et d'un plan de travail, d'une hotte aspirante et d'une plaque vitrocéramique comportant quatre feux, avec crédence carrelée à ce niveau.



11.



12.

SALLE D'EAU AVEC WC

La pièce est éclairée par une fenêtre oscillo-battante en aluminium avec vitre opaque, s'ouvrant sur cour.

Le sol est recouvert de pvc aspect parquet.

Le plafond et les murs sont peints. Autour de la douche, les murs sont carrelés jusqu'à hauteur d'homme et au-dessus du lavabo, la crédence est carrelée.

La pièce est équipée d'un bac à douche, avec tringle et rideau de douche, d'un robinet mitigeur avec flexible et douchette, d'un W.C., d'un lavabo sur pied avec robinet mitigeur.



13.

CHAMBRE N°2

La pièce est éclairée par une fenêtre en aluminium, à deux battants s'ouvrant sur la cour et protégée à l'extérieur par volets de bois.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Le plafond et les murs sont peints.

La pièce est équipée d'un placard au sein duquel se trouve installé le chauffe-eau constitué par un cumulus (ballon vertical) d'une contenance de 100 litres ainsi que d'un convecteur électrique installé sous la fenêtre.



14.

ENTREE

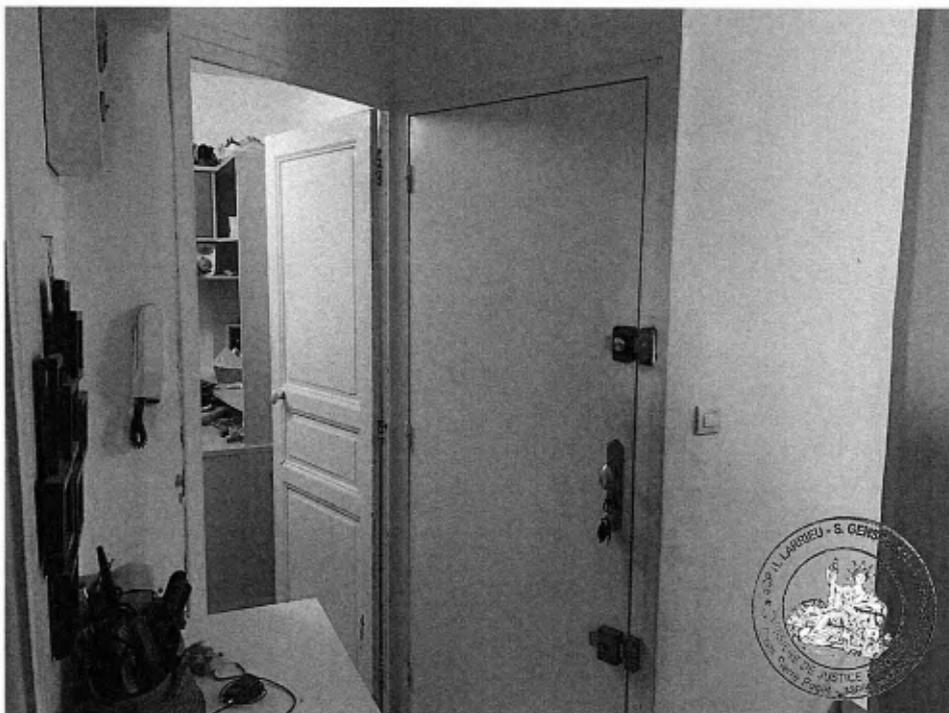
La porte palière est équipée d'une serrure centrale et de deux verrous intérieurs positionnés de part et d'autre en partie basse et partie haute.

La pièce s'ouvre sur le séjour et dessert également la chambre n°2, la salle d'eau et la cuisine.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Le plafond et les murs sont peints.

La pièce est équipée d'un tableau électrique ainsi que d'un interphone.



15.



16.

TRES IMPORTANT

Les lieux sont occupés par Monsieur José DE SOUSA et sa compagne, Madame Stéphanie COREA, qui en sont locataires, suivant bail d'habitation signé à AUBAGNE en date du 12 décembre 2018, avec prise d'effet au 15 décembre 2018, pour un loyer mensuel de 635 euros dont 5 euros de provision sur charges.

Le syndic de copropriété de l'immeuble est un syndic bénévole en la personne de Monsieur Alain SERPIN, domicilié à 290 boulevard de l'Espigoulier GEMENOS 13420.

Le certificat de mesurage des lieux, établi par Monsieur Patrick ROBERT, SASU ROB DIAGS est annexé au présent.

Il stipule une surface loi Carrez de 62,18 m².

Monsieur Patrick ROBERT, SASU ROB DIAGS adressera directement à Maître D'JOURNO ses diagnostics techniques.

Nous avons clôturé nos opérations à 18 heures ce jour.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant seize clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction du format, les proportions étant conservées ainsi que l'apposition de notre sceau, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE

